Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 686

Artikel: Nos prud'femmes genevoises

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265509

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1436

Mouvement Femil

DIRECTION ET RÉDACTION Mne Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mⁿ· Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

rticles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

ANNONCES 11 cent. le mm Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

L'espérance ne calcule pas, elle n'économise pas, elle ne ménage pas ses pas... elle est la confiance et l'abandon, elle a des occupations, elle n'a pas de préoccupations...

Ch. PÉGUY.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

XXXIV™ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

à LAUSANNE

Rappel du Programme

Samedi 9 juin à 14 h. 30 : Assemblée de déléguées : Partie administrative. -Rapports sur les campagnes suffragistes en Suisse : Conseil National, Berne, Bâle, Zurich. — Divers. — 19 h.: Souper en commun.

Dimanche 10 juin à 10 h. 15 : Comment bâtir pour satisfaire la femme : M^{me} L. GUYER, architecte (Zurich).

L'unité de la Paix : M. le professeur Jacques SECRETAN (Lausanne). Après-midi : Course en bateau ou excursion à Grandvaux.

Invitation pressante à tous les lecteurs de notre journal

AVIS IMPORTANT

Tous nos lecteurs veulent ils noter qu'à partir de la parution de ce numéro la Direction et la Rédaction de notre journal reprennent leur domicile d'été, et que, par conséquent, leur adresse sera de nouveau, et jusqu'à nouvel avis

Crêts de Pregny, Genève (Tél. 2.26.64)

et non plus, comme tous ces derniers mois, à la rue Töpffer, tout envoi fait à une autre adresse subissant de ce fait un retard en tout cas d'un courrier. LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Une réunion féministe internationale

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes a convoqué son Comité pour les derniers jours d'avril ea Angleterre, et malgré les difficultés sans nom-

son Comité pour les derniers jours d'avril en Angleterre, et malgré les difficultés sans nombre des communications à l'heure actuelle, dix de nos chefs suffragistes, représentant entre elles toutes six pays, se sont rencontrées dans un jardin fleuri du Sussex, chez notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur le travail qui s'y est accompli. Disons seulement pour aujourd'hui que, par amitié pour les suffragistes de notre pays, l'idée à été émise de convoquer en automne à Genève ou sur des rives plus ensoleillées, non seulement le Comité Exécutif, mais encore toutes les présidentes des Sociétés affiliées, ceci pour venir en aide à notre mouvement. Le prochain Congrès se tiendrait en 1946, sans doute dans le Nord de l'Europe. Et un nom nouveau, qui sonne comme une fanfare, serait donné à notre organisation: Alliance Internationale des Electrices pour l'Egalité, la Liberté et la Paix. Car, maintenant, les femmes votent, on vont voter partout ailleurs que chez nous! Alors, cela serait un bienfaisant coup de fouet à la paresse et à l'indifférence peureuse de certaines...

E. Gb.

E. GD.

En Angleterre A travail égal, salaire égal

La Commission Royale charaée d'étudier la question du salaire égal pour un travail égal est actuellement en séances et attend les propositions des organisations, des industries, des syndicats, etc. Nous donnons ci-dessous les réflexions de Mme Thelma Cazalet Keir, qui est un membre du Parlement fort connu.

Notons en passant une nomination qui

marque une nouvelle étape dans l'accession des femmes à des positions importantes; Miss Sybil Campbell, O. B. E. (Ordre de l'Empire britannique) vient d'être nommée au poste de magistrat de la police métropolitaine. Elle est la première femme à occuper semblable position. Ses fonctions l'appelleront à présider un des tribunaux de la police de Londres où sont jugés, sans jury, les cas bénins et où les cas plus graves sont examinés avant de passer devant les tribunaux afin d'y être jugés par un jury. La gamme des délits qui passeront devant Miss Campbell est donc très étendue et la tâche qui lui incombera ne sera pas seulement d'infliger une amende à un ivrogne ou à sanctionner le vol d'une bieyelette. Miss Campbell est une avocate distinguée (depuis 1922) et a occupé plusieurs postes importants au cours de cette guerre, notamment au Ministère du ravitaillement (division des questions juridiques). Son traitement, en qualité de magis-

trat de la Métropole sera de 2.000 livres sterling par an (40.000 francs suisses environ).

Avant de passer aux impressions de Mme Avant de passer aux impressions de MªC Cavalet Keir, indiquons encore que la Com-mission Royale comprend les membres fémi-ñins suivants: Dr. Janet Vaughan, Dame Anne Loughlin, Miss Lucy F. Nettlefold et la comtesse de Limerick.

...La perspective de la paix, qui commence en-fin à alléger nos cœurs, nous rend nettement cons-cients des multiples problèmes qui devront être résolus avant que le pays ne soit prêt à produire en masse et à profiter de ses ressources au lieu de tendre à la destruction des vies et des biens; prêt aussi à supprimer ces restrictions qui font que l'on existe au lieu de vivre. Actuellement, qu de nos principaux problèmes est de savoir quelles conditions seront faites à la main-d'œuvre féminine du pays. Tois questions purgentes es quelles conditions seront faites à la main-d'œuvre féminine du pays. Trois questions urgentes se posent à ce propos: Les femmes continueront-elles à être moins payées que les hommes pour qui travail et un rendement équivalents? Seront-elles obligées d'abandonner des professions lu-cratives du seul fait qu'elles seront mariées? Seront-elles toujours exclues de certaines pro-fessions ou carrières?

La question du salaire égal a été discutée de-puis bien des années. Il serait bien de rappeler puis bien des années. Il serait bien de rappeler apux adversaires obstinés que ce principe a été admis, déjà en 1919, par un comité gouvernemental, le Comité Atkin, et que la Chambre des Communes, à deux reprises, a voté en faveur de son acceptation. Quoique bien peu de gens nient actuellement le bien-fondé et la justice de ce principe, celui-ci n'est accepté en fait que par la Chambre des Communes, le barreau, la profession médicale, la presse et la scène. Il est donc encore jugé nécessaire de nommer une Commission Royale pour examiner si une extension peut être donnée au principe de l'égalité tension peut être donnée au principe de l'égalité de salaire. Il est peu probable que l'on puisse trouver actuellement des arguments ou des principes de base nouveaux. La bataille a été livrée

à maintes reprises avec des munitions abondantes fournies par des préjugés de sexe, des jalousies, aussi bien que par des arguments d'ordre économique, valables ou non. Au lieu de rabàcher de vieilles polémiques, adoptons aujourd'hui une attitude d'esprit nouvelle, comme pour le suffrage féminin. C'est en abattant le mur des vieux préjurés que la vietaire que la vietaire pour le suffrage féminin. préjugés que la victoire avait enfin été remportée et non en affirmant des principes nouveaux. Les principes de bases avaient été admis depuis des principes de bases avaient éte admis depuis des années par les gens éclairés et raisonnables. On peut prédire avec une quasi certitude que, dans une vingtaine d'années, la question de l'égalité économique pour la femme fera périr d'ennui la jeune génération et qu'elle sera aussi démodée que le suffrage féminin l'est de nos jours.

(La fin en 3me page)

Nos prud'femmes genevoises

Et l'on dira naturellement que les femmes Et l'on dira naturellement que les femmes chez nous ne tiennent pas au droit-de vote puisqu'elles ont fait en nombre relativement restreint usage de celui que leur conférait cette élection réapparue après dix ans à notre horizon: 1432 électrices inscrites seulement contre le chiffre qui nous paraît considérable de 3500 en 1935! Le recul serait notoire.

— Moins qu'il y paraît si l'on examine objectivement la situation.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'uleère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

Un anniversaire

La semaine prochaine — le 10 juin exactement — notre chère et fidèle amie, M^{II}e Elisa Serment, célébrera au Mont sur Lausanne son quatre² vingtième anniversaire, et nombreuses seront celles qui tiendront à cette date à lui dire leur re-connaissance et leurs vœux. Nos lecteurs et lectrices tout spécialement, car notre journal doit beaucoup à M^{lle} Serment, dont elle fut une des marraines, ayant participé à plusieurs de ces premières rencontres de Lausanne au cours desquelles, en 1911-1912, il fut fondé, et baptisé, et que de fois, avons-nous évoqué ensem-ble le souvenir de l'expédition que le Comité d'initiative nous avait chargées, elle et moi, de faire à Montet sur Cudrefin, auprès de M^{lle} Cornaz (qui signait ses œuvres du pseudonyme Cornaz (qui signati ses teurves du pseudon) me masculin de Joseph Autier), alors rédactrice du Bulletin des Unions de Femmes du canton de Vaud, pour étudier la possibilité d'une fusion entre ce Bulletin et le journal à créer! Or, cette muit-là, il avait plu en tempête, le lac de Neuchâtel était agité comme ne l'est pas un bras de mer!... si bien que le bateau pour Cudrefin pe put pas prendre le large, et qu'il. nous fallut sui-vre en train, toute la double longueur de la côte, alors qu'il nous aurait été si facile de la traverser, puis fréter une carriole pour gagner à la fin de l'après-midi à travers des vergers trempés, Cudrefin, où l'on ne nous attendait plus!...

Mais ce ne sont pas seulement ces souvenirs pittoresques qui forgent les amitiés (comme aussi des voyages en commun dans les Grisons en 1910, puis à Rome en 1912) qu'évoque la nouvelle de l'anniversaire tout proche de notre amie: c'est surtout une collaboration fréquente de plus de trente ans, une grande confiance réciproque, un idéal commun... Je viens de dire tout ce que M^{lle} Elisa Serment a fait pour le *Mouvement*, dans lequel elle n'aurait jamais eu l'idée de trouver un concurrent pour le Bulletin vaudois, mais qu'elle a au contraire continuellement sou-



Cliche Mouvement
Mile Elisa SERMENT
qui va fêter le 10 juin l'anniversaire
de ses quatre-vingts ans

tenu, encouragé, recommandé, y collaborant de sa plume, lui cherchant des abonnés, siégeant dans son Comité pendant de longues séries d'années; et à toute cette activité spéciale, il fautajouter celle si vaste qu'elle a déployée dans

ajouter celle si vaste qu'elle a déployée dans stant d'autres domaines.
Pour les Unions de Femmes vaudoises d'abord, puisqu'elle fut successivement fondatrice et présidente de l'Union de Lausanne, puis fondatrice aussi et présidente de la Fédération des Union de ce canton, et que le travail effectué par elle ne se mesure pas seulement en un résultat tangible, mais surtout en une inspiration sociale très large et très haute; pour notre Alliance nationale de Sociétés féminines suisses ensuite dont elle fuit serefaire d'abord, viceensuite, dont elle fut secrétaire d'abord, vice-

présidente et trésorière ensuite, présidant en ou-tre pendant bien des années la Commission d'éducation nationale. Pour la Ligue vaudoise contre la tuberculose aussi, à laquelle elle porta toujours un intérêt actif; pour la Ligue sociale d'acheteurs dans le Comité directeur de laquelle elle siégea bien des années durant; pour l'Eglise libre de Lausanne, dont elle fut la première femme élue au Conseil d'Eglise; tout ceci sans parler d'activités de moindre envergure, mais auxquelles avec un admirable désintéressement, elle consacra aussi son temps et ses peines du moment qu'elle les jugeait utiles... Ce qui m'a toujours cation nationale. Pour la Ligue vaudoise contre la sacra aussi son temps et ses peines du moment qu'elle les jugeait utiles... Ce qui m'a toujours frappée chez M^{IL} Serment, c'est sa largeur de vue — qu'il faut, je le crois, attribuer au fait de l'éducation de ses vingt premières années à l'étranger (son père, ingénieur suisse, s'était établi à Valenciennes); c'est sa compréhension pour la solution de problèmes que dans les miniteur rouvants contemporaire. L'en vevit tendende lieux romands contemporains l'on avait tendance à laisser trop facilement de côté; c'est son inté rêt vivant pour les questions sociales, éducatives et civiques, touchant les femmes. Sans doute aussi ses études de garde-malade à la Source, puis à la Maison des Diaconnesses à Paris, lui ont-elles donné une autre préparation que celle dont ont dû se contenter nombre de ses contemporaines; et enfin et certainement, la haute personnalité d'Emma Pieczyinska, à lala haute personnalité d'Emma Pieczyinska, à la-quelle l'attacha une amitié qui devint presque fi-liale au cours des dernières années de l'exis-tence de cette pionnière, exerça-t-elle directe-ment une influence sur elle; influence dont il est d'ailleurs facile de s'en rendre compte lors-qu'on feuillette les volumes des Lettres et des Pages choistes à l'édition desquelles M^{III} Serment a directement collaboré. Ce sont donc des vœux très chaleureux et des témoignages de reconnaissante affection qui s'en-

témoignages de reconnaissante affection qui s'en-voleront vers elle, le 10 juin, de tous nos grou-pements féminins romands. Car nous toutes qui savons ce que nous devons à M^{III} Serment, nous aurons à cœur de le lui témoigner.

F (Gr



Cliché Mouvement Féministe "Le geste fatidique qui depouillera la femme de sa grâce et de son charme…"

D'abord la proportion des votantes dans certains groupes. O vous, hommes politiques de tous partis, qui tonnez lors de chaque conde fous partis, qui tonnez lors de chaque consultation populaire contre l'absentéisme (vous avez même forgé cet affreux mot à cet unique effet!) des électeurs, avez-vous jamais pu calculer comme ce fut le cas dans le Groupe XI (Patronnes) une proportion de 91 % (134 votantes sur 158 inscrites)? Ceci seul, et compte tenu des chinoiseries administratives que roups signalans plus loin sufficialt à ves que nous signalons plus loin, suffirait à prouver le désir catégorique de voter que pos-sède toute une série de femmes. Ensuite les complications sans fin de ces

Ensuite les complications sains 11n de ces élections. Sans croire comme quelques-unes que l'on fait exprès de rendre la tâche si difficile aux femmes pour les dégoûter à tout jamais du devoir électoral! il faut pourtant constater que les dispositions de la loi qui obligent les femmes à se réinscrire à nouveau de devaue élection, viices de légitiments en obligent les femmes à se réinscrire à nouveau à chaque élection, pièce de légitimation en main, découragent fortement quelques-unes, qui n'oublient pas le temps déjà perdu dans des bureaux en 1932 et 1935, et que multiplient maintenant les séances pour les retraits et les vérifications de cartes de rationnement alimentaire et de combustible dont nous sommes si généreusement gratifiés en ce même printemps 1945. Et puis si nous faisons queue pour obtenir des coupons de tourbe ou de fromage, nombre de femmes se soucient beaucoup moins des élections aux tribunaux de promage, nombre de temmes se soucient beau-coup moins des élections aux tribunaux de prud'hommes: vous leur dites bien que celles-ci intéressent toutes les femmes, mais nombre d'entre elles vous répondent que les différends dans leur profession peuvent se régler par d'autres moyens par exemple pour celles qui



sont fonctionnaires, ou institutrices! et que c'est uniquement pour sauvegarder un principe qu'elles vont s'inscrire et ensuite voter qu'eues vont s'inscrire et ensuite voter — sans compter que, se souvenant des cohues et des embouteillages des deux précédentes élections, il en est qui, l'âge les obligeant maintenant à certaines précautions, sont res-ties char elles! tées chez elles!

tées chez elles!

Cette complication de la réinscription à chaque élection, la Commission de revision de la loi instituée après la votation de 1935 et dans laquelle siégeaient trois femmes avait dans laquelle siegeaient tros femmes avait demandé son abrogation — sans aucun succès, nous l'avons déjà dit. Inutile donc de s'appesantir à nouveau sur ses inconvénients. Mais que dire alors des décisions prises en haut lieu pour trancher une question que notre Commission de revision avait clairement exposée, et qui, du fait qu'il a été refusé d'en tentre comparts qu'en la leur extractionier. tenir compte, crée le plus extraordinaire arbitraire: le statut des ménagères!

La loi de 1897 ayant été faite du temps où les femmes ne votaient pas, et les hommes ne pratiquant pas en général la profession de « maître de maison », aucune difficulté ne surgit avant 1932. A ce moment-là déjà, le problème se posa: dans quelle catégorie clasproblème se posa: dans quelle catégorie classer des femmes qui n'exercent point d'autre profession que celle de tenir leur ménage — ce qui, certainement, en est une à nos yeux, mais pas à ceux de ces messieurs! Toutefois, il y a 13 ans, le problème domestique étant moins aigu que maintenant, l'on ne vit pas surgir les mêmes absurdités qu'aujour-d'hui; le critère fixé étant celui de la direction. d'une domestique, toutes les femmes qui allè-rent s'inscrire, et se trouvaient, même temporent s'inscrire, et se trouvaient, meme tempo-rairement, sans auxiliaire de aménage habi-tant constamment chez elles, eussent-elles femmes de ménage, lessiveuses, repasseu-ses, couturières à la journée, etc., etc. fu-rent classées d'office dans la catégorie des couvrières ». Or, ceci nous paraît fausser complètement le sens et l'esprit de la loi: certes, nombre de femmes se trouvent obligées par les circonstances actuelles, et notam-ment la pénurie de personnel de maison, de faire elles-mêmes leur ménage avec l'aide d'auxiliaires temporaires; maies élues juges représenteront-elles vraiment les intérêts des

représenteront-elles vraiment les intérêts des « ouvrières »? ne trancheront-elles par forcément des cas qui leur sont soumis avec une mentalité de « patronne »? C'est une question que l'on ne peut éviter de se poser.

Il nous paraît d'ailleurs, après cette triple expérience, dont l'apport féminin a fourni la preuve, que notre loi genevoise, lorsque l'on se décidera enfin à la reviser, auraît tout à gagner à être comme dans d'autres cantons une loi d'ordre professionnel et là ne pas s'étendre indifféremment à tous les citoyens, quel que soit le métier qu'ils exercent. Il nous paraît aussi qu'il serait bon de ne pas lui appliquer les dispositions qui, paraît-il, veulent que compte comme domicile d'un électeur celui où il habite et non pas celui où il exerce son activité, et cela justement. d'un electeur celui ou il nabite et non pas ceui où il exerce son activité, et cela justemenți puisqu'il s'agit d'une loi professionnelle: il est singulier en effet qu'une avocate (ou un médecin, homme ou femme, habitant la banlieue ne puisse exercer son droit d'électeur au lieu où se trouve son étude ou son cabinet de consultation, quand c'est là stille par le production de la consultation, quand c'est la stille par le production de la consultation, quand c'est la stille par le production de la consultation quand c'est la stille par le production de la consultation quand c'est la stille par le production de la consultation de la co

qu'il paye ses impôts!

Ce ne sont là que les suggestions d'une

IN MEMORIAM

Mme Serment-Monnier

Il y eut de la tristesse dans beaucoup de cœurs à l'annonce de ce décès, qui pourtant suivait une longue retraite et une longue maladie; car à tous les dons que la nature lui avait généreusement

octroyés, Marie-Claire Serment-Monnier en joi-gnait un qui ne peut s'acquérir : le charme. Spirituelle, séduisante, aimable, cette fille de Marc-Monnier, le critique bien connu, le connais-seur spécialisé surtout de la littérature italienne à la fin du XIXe siècle, cette sœur de Philippe Monnier, deut elle seur de la littérature italienne Monnier, dont elle gardait pieusement le souve-nir, aurait certainement pu, elle dont la mère aussi avait publié sous le pseudonnyme de Jean Desroches plusieurs séries de contes et de nouvelles, se faire un nom dans les lettres de notre pays et même au delà. Mais elle s'y refusa toujours : « il y a bien assez de Monnier qui écrivent sans que je m'en mêle encore! » disait-elle à ses familiers, et jamais il ne fut possible à la rédactrice du Mouvemennt d'obtenir d'elle le manuscrit d'une causerie, à la fois vivante, malicieuse et documentée sur Mrs. Beecher-Stowe, qui lui avait été extorquée — le terme π'est pas exagéré! - pour le premier Cours de Vacances suffragiste tenu en 1919 à Château-d'Oex! si nous avons été privés de la sorte de bien si nous avons etc prives de la sorte de bren, des joies littéraires, d'autres alors en ont bénéficié, car ce qu'elle refusa à écrire, Mmº Serment-Monnier le donna largement aux élèves qui sui-virent les cours de littérature qu'au cours de sa carrière elle organisa chez elle avec quelques amies, et qui ont ouvert des horizons d'intelli-gente compréhension, de goût raffiné, de tact spirituel à bien des générations de jeunes. Car elle avait le don inné de l'éducation, le ta-lent de faire comprendre et aimer les belles choses, suivant en cela une tradition familiale dont

elle pouvait être fière.

Et sans doute, cette tradition, les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, les travaux de son âge adulte ont_iils contribué à lui apporter, au mi-lieu des tristesses et des chagrins dont son existence ne fut que trop remplie, cette sérénité, disons même cette gaîté, cette bienveillance, cet intérêt pour la vie qui rendaient son commerce si pré-cieux. Elle fut dans son cercle intime admirable

simple femme, mais qui a ouvert les yeux

et fait ses remarques, corroborant ainsi celles

qu'il lui avait été permis de formuler pré-cédemment, et déplorant une fois de plus la hâte unanime du Grand Conseil à refuser un projet de revision qui aurait singulière-ment amélioré la situation. Peut-être ces mo-

destes observations compenseront-elles le fait du recul féminin sur les années précédentes

de dévouement et de tendre abnégation, mais elle fut aussi pour nous toutes, en dehors de sa fa-mille, une amie charmante et accueillante. Nous la voyions à l'Union des Femmes de Genève, au Soroptimist-Club, pour ne parler que de nos groupements féminins; elle lisait le *Mouve-ment*, si elle se refusait à y écrire; elle était féministe, non pas militante, mais par principe; elle nous marquait sa sympathie à chaque occa-sion. Et c'est pour cela que son départ — la fin longues souffrances, de longues tristesses d'une vie courageusement supportée... nous mis à toutes l'âme en deuil.

E. Gn

Sophie Hauser

Sophie Hauser s'est éteinte à Berne, sa ville natale, le 13 mai 1945.

Nous l'avions rencontrée à Bâle, un mois plu tôt, gaie et pleine d'entrain, après une cure de repos imposée. La lettre de deuil nous a douloureusement surprise; c'est une vieille et chère amie qui s'en est allée.

Relieuse de talent, peintre de charmantes toiles ophie Hauser consacra une partie de son temps à la cause des arts décoratifs en Suisse. Mem bre à deux réprises de la Commission fédérale des Arts appliqués, elle organisa les débuts du Bel Ricordo, institution chargée d'améliorer le niveau artistique des souvenirs de voyages. Quelle n'était pas sa joie de nous faire les honneurs de la collection de mille petits objets choisis.

parmi les meilleurs de l'artisanat de notre pays!
Sophie Hauser a donné aussi beaucoup de sa
peine et de son temps à la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs et fut la secrétaire très dévouée du Comité central alors que Mme Liljequist était présidente. Par la suite elle présida elle-même la section bernoise avec

grande compétence.

Dans les nombreux jurys dont elle fit partie ous l'avons toujours vue partagée entre le désir d'éliminer tout ce qui n'était pas assez bien pour l'honneur de notre Société et le regret de faire de la peine à l'artiste refusée.

Que ces quelques lignes de souvenir ému et reconnaissant disent à sa famille et à ses amis les regrets de ses collègues genevoises et en particulier du groupe des émailleuses pour qui elle fut si dévouée.

Liste des femmes élues juges prud'hommes Total 26

(contre 23 en 1932 et 30 en 1935)

Mmes et Mlles (P = Juge patronne; O = Juge

ouvriere):

GROUPE I (Horlogerie) Vuille, L., horlogère
(O. candidate de l'Union des Syndicats).

GROUPE VI (Habillement) (P.): Motte, Marg.
modes, Dupont, L., couturière, Rey, Raymonde,

LA RÉSIDENCE Florisssant 11 GENÈVE Hôtel-Restaurant Bar

Grands et petits salons pour réceptions

160 lits
Téléphone dans toutes les chambres

Deux tennis - Parc pour autos - Arrasgements p. familles
G. E. LUSSY, Dir.

en montrant que ce n'est pas l'inlérêt fémi-nin pour la chose publique qui a faibli, mais bien la chose publique qui, au lieu de progres-ser, a laissé singulièrement à désirer. E. GD. Si notre journal vous intéresse, aideznous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



Les femmes et les livres

S. Corinna Bille

Longtemps je me suis défendue de lire Théoda. On en disait trop de bien... et puis j'ai horreur du Valais pittoresque. Même quand c'est Zermatten qui nous parle, j'ai peine à ne pas me hérisser. Trop de gens se pâment dès qu'on leur montre une Valaisanne en chapeau plat. Si elle est à genoux, c'est du délire. «La religion est surtout touchante, disait Benjamin Constant, pour ceux qui n'y

disait Benjamin Constant, pour ceux qui n'y croient pas ».

Cependant j'avais lu, voici deux ou trois ans, de Corinna Bille, une nouvelle: La Bête. Oh! une nouvelle de rien du tout. Soixante ou quatre-vingts lignes au plus. Et cependant une très grande chose. A cause de cette Bêtelà, j'ai fini par prendre en mains Théoda. J'ai feuilleté ce roman, le premier de l'auteur dont le portrait se voit au repli de la couvertuer. Elle a l'air d'une écolière. D'une écolière 1900, pensive et sage, avec son « bouf-lière 1900, pensive et sage, avec son « bouflière 1900, pensive et sage, avec son «bouffant» qui s'affaisse et son col droit, piqué d'une broche ronde, entre les revers de la jaquette. Le visage est sensible et régulier, le regard grave et droit. Pas l'ombre d'artifice ou de prétention. J'ai donc ouvert *Théoda...* et je l'ai lu d'un

bout à l'autre avec ravissement. C'est une œuvre exquise et très neuve, sans aucun pit-toresque facile. Non pas un roman, bien

toresque facile. Non pas un roman, bien que le récit s'appuie sur un fait historique. Plutôt une sorte de poème, de poème en prose où la nature, le paysage, les fleurs, les bêtes, les saisons jouent leurs rôles, moins de comparses que de protagonistes.

L'action se déroule dans une haute vallée de la rive droite du Rhône, au sein de ce Valais qui est pour l'auteur « le pays de l'Absolu », « parce qu'il y a en lui quelque chose de terrible et de très pur ». C'est l'histoire de deux amants qui, voici plus d'un siècle, montèrent sur l'échafaud avec le soutoire de deux amants qui, voici plus d'un siècle, montèrent sur l'échafaud avec le sou-rire. La belle et dangereuse Théoda, venue siècle, montèrent sur l'échafaud avec le sou-rire. La belle et dangereuse Théoda, venue d'une autre vallée pour épouser Barnabé et vivre avec lui à Teroua, s'éprend bientôt d'un beau et fier garçon de ce village: Rémi Carroz. C'est l'amour-passion qu'exaspèrent les obstacles dressés par les hommes et qui conduit à la mort. Cet amour se développe au milieu des travaux de la vigne, des champs et la l'alvage car nous participous ici à la vie de l'alpage, car nous participons ici à la d'une de ces populations nomades qui n de l'alpage, car nous participons ici à la vie d'une de ces populations nomades qui mon-tent et descendent au flanc de la montagne, qui déménagent et emménagent jusqu'à sept fois l'an. En outre — c'est tout le charme du livre — le récit nous est fait par une fil-lette, Marceline, la huitième d'une famille de onze enfants, la petite sœur de Barnabé, la propre belle-sœur de Théoda.

Ou plutôt non. Ce n'est pas une enfant qui parle. C'est une femme déjà mûre, qui rap-pelle, ordonne et coordonne de son mieux ses souvenirs, si bien «qu'elle voit avec les yeux de l'enfance et ses yeux d'aujourd'hui simulde l'enfance et ses yeux d'aujourd nu simul-tanément ». La femme est indulgente comme l'enfant fut autrefois partagée entre l'admi-ration et la réprobation. L'admiration pour cette belle-sœur ardente et téméraire, la ré-probation pour celle qui commet le péché d'adultère. Les coupables, elle les contemplait un peu « comme les poupées saintes », si belles sur le petit auteul du transept, et, « malgré ce qu'ils firent ou à cause de ce qu'ils firent », le désir, l'effroi et le respect

Aucune fausse naïveté n'entache ce récit.

La naïveté vraie nous est au contraire garan-La naivete vraie nous est au contraire garan-tie par les douces et sages réflexions de la conteuse. Corinna Bille avoue avoir sim-plement mêlé à l'intrigue les souvenirs d'en-fance que sa mère lui racontait autrefois « d'une voix singulièrement prenante ». Mais la fusion des deux éléments, c'est elle qui l'a assurée. Et c'est en cela qu'elle a révélé

un remarquable talent.

Autour de ce drame d'amour, elle a ainsi créé l'atmosphère, évoqué toute la vie d'un village, avec ses légendes et ses bizarres cou-tumes, ses haines et ses vengeances, ses fêtes et ses superstitions. La vision de la conteuse est sien celle d'une enfant qui se tient tout près de terre, qui voit les choses d'en bas, et surtout les petites choses — une fleur, un papillon lycoène, des raisins d'ours, momen-tanément plus importants pour elle que les

amours et les fautes des grandes personnes. amours et nes tautes des grandes personnes. C'est cette vision enfantine qui impose au roman son rythme lent, qui justifie les digressions, les hésitations, les imprécisions. Il semble parfois que le fil du récit soit perdu. Puis soudain l'auteur le ressaisit et, durant quelques pages, le tient fermement, pour le làcher encore. Cette vision explique aussi, certaine avenurs de nerspective. Des schoes certaines avenurs de nerspective. l'acher encore. Cette vision expirque aussi-certaines erreurs de perspective. Des scènes essentielles se détachent mal d'autres, qui sont sans importance pour la conduite du ré-cit. La main qui nous guide n'est pas toujours très ferme. Faut-il le regretter? Je ne le pense pas. Cette brume qui enveloppe le ro-man, comme elle enveloppe, au temps des se-mailles, la charrue de Rémi, ne lui confère en lui confère

mailles, la charrue de Řémi, ne lui confère qu'un charme de plus.

Propre fille du peintre Edmond Bille, Mme Corinna Bille est surtout une visuelle. Les paysages, les couleurs l'intéressent plus, non peut-être que les âmes, mais dans tous les cas, que les idées. Elle peint en maître certaines scènes. Celles, par exemple, du serpent que Théoda coupe en deux tronçons, d'un coup de sa faucille, celle de la décollation des deux mants — rendues avec une fraicheur et une amants — rendues avec une fraîcheur et une sobriété admirables. Sa langue — pas toujours très orthodoxe — est, du moins, très perres orthodoxe — est, du moins, très per-sonnelle, parfaitement adaptée au sujet, pleine d'expressions neuves, parfois de véritables trouvailles. Avec un goût sûr, elle choisit ses images dans le cadre du sujet. De sorte qu'el-les contribuent à l'atmosphère carrelle. les contribuent à l'atmosphère générale, au lieu de la détruire, comme il arrive aujourd'hui à tant de jeunes écrivains soucieux surtout d'inédit, d'imprévu.